

Day	Min	Max
MER 22	18	8
JEU 23	17	5,1
VEN 24	17	14,9
SAM 25	16	6,6
DIM 26	14	9,5
LUN 27	14	0

## Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

## Stades phénologiques



Le stade "fermeture de la grappe" est imminent dans la majorité des situations. Les parcelles les plus précoces de Gamay, Chardonnay, Loir de l'oeil et Duras sont au stade "fermeture complète des grappes" et les parcelles les plus tardives de Mauzac et Fer servadou, Duras et Merlot sont au stade "grains de pois".

"Fermeture de la grappe" sur Gamay.

## DONNEES METEOROLOGIQUES

### Météorologie:

La semaine dernière a été caniculaire et sèche, mis à part quelques gouttes mardi soir. Cette semaine, les températures sont en baisse et des épisodes orageux vont se succéder à partir ce soir jusqu'à dimanche.

## BLACK-ROT

### Analyse de risque

#### Observations:

Des symptômes sur jeunes feuilles et sur grappes sont signalés depuis la fin de la semaine dernière, sur les témoins non traités et au vignoble. Ces symptômes sont issus des différents épisodes pluvieux du mois de juin, ils peuvent encore évoluer.

#### Analyse de risque:

La sensibilité des baies reste importante jusqu'à "fermeture de la grappe". Des pluies orageuses sont annoncées pour cette semaine, des contaminations sont encore possibles, elles peuvent se faire directement sur les grappes.



Black- rot sur baies

### Préconisations

Des épisodes orageux sont annoncés à partir de mardi soir et toute la semaine, des contaminations sont encore possibles. Intervenez avant les pluies sur l'ensemble des parcelles.

\* *Enervin, Privest, amétoctadine/métiram-zn, 2,5kg/ha (2 applications max)*

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.

\* *Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,3L/ha (2 applications max)*

\* *Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR***

\* *Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base d'Amidoxime et IDM

\* *Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)*

Spécialités à base de SDHI

\* *Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)*

Spécialités à base de strobilurines:

\* *Natchez, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)*

\* *Stroby DF, krésoxym méthyl, 0,2kg/ha (2 applications max), **CMR***

#### Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (Biocontrôle).

## A retenir

Soyez couverts avant la pluie, des contaminations sont possibles.

## MILDIU

## Analyse de risque

**Observations:**

Quelques taches sur jeunes feuilles et des symptômes sur grappes sont visibles, sur les témoins non traités et au vignoble. Ces symptômes restent localisés et de faible intensité. A ce jour, le mildiou est une problématique globalement bien maîtrisée.

**Modélisation:**

La semaine dernière a été sèche, aucune contamination épidémique n'a été modélisée sur le vignoble. La pression exercée par le mildiou reste faible. Sur l'ensemble des secteurs, un cumul de 25 mm en une seule fois pourrait déclencher des contaminations épidémiques.

## Préconisations

**Des orages sont annoncés à partir de mardi soir et toute la semaine, les cumuls pourraient être importants. Des contaminations sont possibles, intervenez avant les pluies.**

**Produits de contact:**

\* Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre  
3,75kg/ha (5 applications maximum)

**Produits systémiques:**

\* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame de zinc, 2,5kg/ha (2 applications max)  
\* Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (1 application max)  
\* Profiler, fluopicolide/fosétyl AI, 3kg/ha (1 application max)  
\* Mikal flash, fosétyl/folpel, 4kg/ha (3 applications max), **CMR**  
\* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**  
\* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **biocontrôle**

**Données optidose : 60% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)**

**Alternatives**

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

**A retenir**

Des pluies orageuses sont annoncées, des contaminations sont possibles. Soyez couverts.

## OIDIUM

## Analyse de risque

**Observations:**

Les symptômes progressent sur feuilles et sur grappes, sur témoins non traités et sur quelques parcelles sensibles de Gamay, Chardonnay, Merlot, Duras et Muscadelle. Dans la majorité des situations, l'oïdium est bien maîtrisé.



Oïdium sur grappe

**Analyse de risque:**

Un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture de la grappe".

**La phase de sensibilité est toujours en cours. Des contaminations sont possibles.**

## Préconisations

**Les conditions météorologiques actuelles sont favorables, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.**

\* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

**Attention aux risque de brûlures si les températures sont supérieure à 30°C.**

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

\* Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max) .

**Spécialités à base de Benzophénone.**

\* Vivando, Algébre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)

**Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.**

\* Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,25L/ha (2 applications max)

\* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), **CMR**

\* Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

**Spécialités à base d'Amidoxime et IDM**

\* Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

**Spécialités à base de SDHI**

\* Luna Xtend, Luna sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications max)

**Spécialités à base de strobilurines:**

\* Natchez, Consist, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

**Alternative**

Les spécialités à base de soufre sont des produits de **biocontrôle**.

**A retenir**

Protégez l'ensemble des parcelles jusqu'à "fermeture de la grappe".

## VERS de la GRAPPE

## Analyse de risque

**Observations**

Eudemis : Le vol se poursuit et des pontes sont visibles sur tous les secteurs. Les premières perforations sont signalées sur Rabastens, en secteurs précoces.  
Eulia: les captures sont encore importantes.



Pontes d'eudemis.

## Préconisations

Réalisez un traitement sur la G2, sur les parcelles où le seuil de nuisibilité a été dépassé en G1, lors du comptage des glomérules.  
Pensez à relever les pièges.

**Produits ovicides stricts: A positionner cette semaine, en secteurs tardifs. Il est trop tard en secteurs précoces.**

\* *Explicit EC, StewardEc indoxacarbe, 0,250L/ha (3 applications max)*

**Début des pontes aux premières éclosions:**

**A positionner cette semaine en secteurs précoces et en début de semaine prochaine en secteurs tardifs.**

\* *Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5L/ha (3 applications max)*

**Début des éclosions (tête noire): A positionner cette semaine en secteurs précoces et en début de semaine prochaine en secteurs tardifs.**

\* *Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max)*

\* *Fycilia, spinosad, 2 L/ha (2 applications max)*

\* *Delfin, bacillus thuringiensis 0,75kg/ha (6 applications max)*

\* *Dipel DF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 1kg/ha (6 applications max)*

**Alternatives**

La confusion est une méthode biocontrôle.

**A retenir**

Surveillez les pontes.

## CICADELLE VERTE

## Analyse de risque

**Observations**

Globalement, on observe peu de larves, mais de nombreux adultes volent dans les parcelles. Des grillures sont observées sur les cépages sensibles.

**Analyse de risque**

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires, ce sont les larves qui engendrent les grillures.

## Préconisations

**Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil.** La gestion de ce ravageur peut être couplée avec les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée.

\* *Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max)*

\* *Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

\* *Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

\* *Decis protech, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)*

\* *Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,830L/ha (3 applications max)*

**Alternatives:**

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

\* *Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)*

\* *Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais).*

**A retenir**

Surveillez vos parcelles.

Gillures sur Merlot



## FLAVESCENCE DOREE

## Analyse de risque

**Observations**

Les larves observées au vignoble sont maintenant des L4. Des symptômes sont visibles.

## Préconisations

**Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 est terminé et le T2 doit être réalisé entre le 21 juin et le 3 juillet.**

Des traitements réalisés groupés entre vigneron d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

\* *Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (2 applications max)*

\* *Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

\* *Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

\* *Decis protech, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)*

\* *Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)*

**Attention:** épamprer les parcelles avant de traiter, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

**A retenir**

T2 du 21 juin au 3 juillet.



## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

### Les feutres de paillage, une autre alternative au désherbage chimique.

Les feutres de paillage offrent une solution pour contenir les adventices sous le rang, sur les vignes en production et sur les plantiers. Ils sont un moyen pour éviter les contraintes liées au désherbage mécanique.

La réduction des doses autorisées pour les herbicides et les attentes sociétales nous imposent de trouver des alternatives durables au désherbage chimique.

La pose de feutres présente comme avantage de protéger le sol contre les risques d'érosion, d'atténuer les variations de températures et de maintenir l'humidité du sol. Le paillage contribue aussi à améliorer la vie biologique du sol. Le nombre de vers de terre et la quantité de biomasse sont significativement plus élevés sous un paillage.

Une expérimentation est menée depuis 2021 sur le vignoble de Gaillac avec le feutre Thorenap fourni par la société SOTEXTHO (implantée à Mazamet). Ce feutre est composé de jute et de chanvre et pèse 1400g/m<sup>2</sup>.

#### Description du produit

En viticulture le feutre Thorenap est proposé en rouleau ou en bandes. Les rouleaux (25 mètres de long sur 55 ou 73 cm de large) sont plus adaptés pour la pose sur plantier avant la plantation, ils peuvent être prépercés à la demande. La société Sothextho dispose d'une dérouleuse spécifique pour mettre en place les rouleaux de feutre.

Les bandes de feutre (50cm de large et 1,2 m de long) se posent sur les vignes en place et des encoches sont prévues pour le passage des ceps.

La durée de vie du feutre Thorenap est de trois ans.

#### Mise en oeuvre

- La pose des bandes sur de grandes surfaces est assez chronophage, en particulier si des fentes supplémentaires doivent être rajoutées pour le passage des piquets par exemple.

- Juste après la pose le vent peut déplacer les bandes de feutre. C'est l'action de la pluie qui permettra ensuite de plaquer les feutres sur le sol. Les sangliers peuvent aussi être la cause du déplacement des bandes.

Attention au moment de la pose, les bandes de feutre doivent être bien ajustées afin d'éviter le passage de l'herbe.

- Il faut veiller à ne pas déchirer le feutre lors de l'entretien de l'inter-rang, cela riquerait d'accélérer sa dégradation. Pour la tonte, l'outil devra être positionné au-dessus des feutres et pour le travail du sol la largeur de travail sera adaptée.

#### Conclusion

Les feutres de paillage sont une solution supplémentaire pour lutter contre les adventices en viticulture, ils ont en plus de nombreux avantages agronomiques.

Si la pose de feutres ne peut être envisagée sur la surface totale, d'une exploitation, c'est une solution qui peut être intéressante pour contenir les adventices sur les plantiers où le travail du sol est difficile à mettre en oeuvre et l'offre des herbicides autorisés est réduite.



Feutre mis en place au moment de la plantation au moyen d'une dérouleuse.



Feutres posés sur une vigne en place, sur la commune de Donnazac.

**Des résultats d'essais concernant les feutres Thorenap sont joints à la Newsletter: mesures de la vie microbienne du sol et de la sensibilité à l'érosion.**

## DIVERS



**Maladies du bois :** Des symptômes sont signalés avec des formes lentes ou apoplectique.

Apoplexie

**Echaudage :** suite aux fortes chaleurs de la semaine dernière, les premiers symptômes d'échaudage sont signalés.

Echaudage sur Duras



Brûlures sur baies.



Brûlures sur feuilles

**Phytotoxicité :** Des brûlures sur baies et apex peuvent être observées. Attention au mélange Pyrevert et soufre.

**Prochain bulletin le 28 juin**

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Viticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/doc\\_alternatives\\_ceppe\\_viti\\_12\\_04\\_2022.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_ceppe_viti_12_04_2022.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.68.91.10.73  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 06.69.08.07.81  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) – 06.69.32.70.75

